

LE MARCHÉ DES ASSURANCES SANTÉ ET PRÉVOYANCE

ANNÉE 2025

Synthèse

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, la santé et la prévoyance d'autre part. La santé correspond aux assurances permettant le remboursement des dépenses de soins et de biens médicaux quand la prévoyance comprend les assurances incapacité/invalidité/dépendance et les assurances décès.

Trois familles d'assureurs proposent des garanties dans ce domaine en France : les institutions de prévoyance régies par le Code de la sécurité sociale, les entreprises d'assurance régies par le Code des assurances et les mutuelles régies par le Code de la mutualité.

L'année 2025 se caractérise, pour la cinquième année consécutive, par une progression relativement soutenue des cotisations en assurances santé et prévoyance, à un rythme toujours supérieur à celui observé avant la crise sanitaire (+2,7 % en moyenne annuelle sur la période 2011-2019). Les cotisations atteignent ainsi 89,1 Md€, en hausse de +3,2 % sur un an. Cette croissance demeure toutefois moins dynamique que celle enregistrée en 2024 (+5,8 %), traduisant un ralentissement après plusieurs années de forte progression.

Cette évolution est portée avant tout par les contrats collectifs, qui conservent un rythme de croissance plus soutenu que les contrats individuels (+3,9 % contre +2,4 %). Ils représentent désormais 57 % des cotisations de l'année. La dynamique diffère également selon les familles d'organismes : les entreprises d'assurance, qui concentrent plus de la moitié des cotisations (56 %), enregistrent une hausse de +3,4 %, tandis que les mutuelles affichent une progression plus modérée (+1,7 %, pour 26 % des cotisations). Les institutions de prévoyance se distinguent par la croissance la plus élevée (+4,9 %), bien qu'elles ne représentent que 18 % du marché.

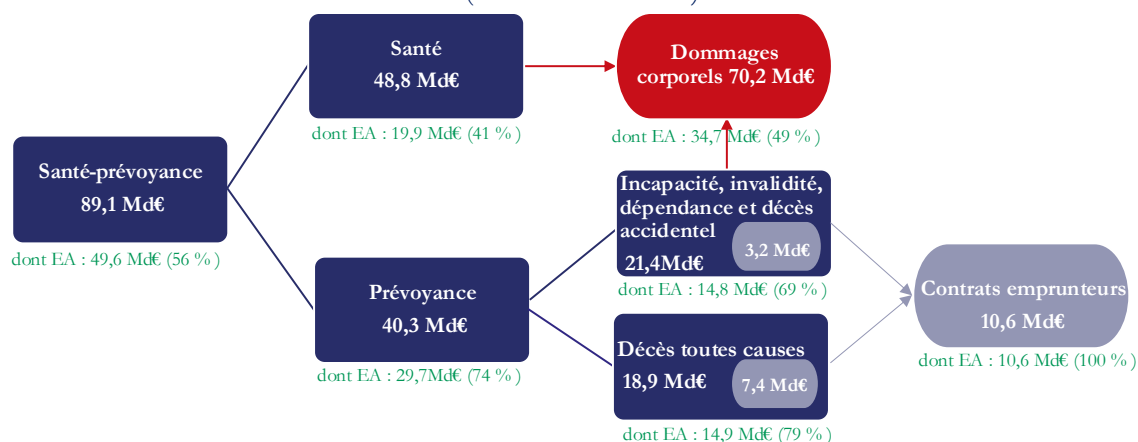
La structure du marché demeure globalement stable. Sur le segment des contrats individuels, les entreprises d'assurance et les mutuelles concentrent l'essentiel de l'activité, avec respectivement 58 % et 40 % des cotisations, les institutions de prévoyance restant marginales (3 %). En collectif, les entreprises d'assurance confortent également leur position de premier acteur (54 % des cotisations), devant les institutions de prévoyance (30 %) et les mutuelles (16 %).

Dans ce contexte, le marché de l'assurance santé reste le principal moteur de la croissance. Les cotisations progressent de +4,2 % par rapport à 2024, pour atteindre 48,8 Md€, soit un rythme deux fois plus élevé que celui observé en prévoyance. Cette dernière enregistre une hausse plus modérée de +2,1 %, portant le montant des cotisations à 40,3 Md€.

Pour les seules entreprises d'assurances, la croissance des cotisations marque un net ralentissement en 2025 après une année 2024 particulièrement dynamique, avec une hausse de +5,6 % sur un an après +15,3 % avec l'intégration de deux nouvelles entreprises d'assurance ayant repris des portefeuilles d'assurance santé d'une mutuelle régie par le code de la Mutualité. Elle reste nettement supérieure à celles de l'assurance prévoyance, qui suit la même tendance mais plus modérément (+2,1 % après +4,6 %, à 29,7 Md€). Dans le détail en prévoyance, cette moindre progression est portée quel que soit le type d'assurance, avec une contraction des cotisations plus marquée au niveau des assurances permettant le versement d'indemnités en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, de dépendance ou de décès accidentel (+2,1 % après +6,7 %) qu'à celui des assurances décès toutes causes (+2,0 % après +2,6 %).

Cotisations santé et prévoyance 2025

(Ensemble du marché)



Avertissement : les données de marché présentées dans ce document peuvent différer de celles de l'étude « Statistiques communes santé et prévoyance en 2025 », [publiée le 10 juillet 2026](#), du fait de l'intégration des garanties des contrats emprunteurs.

Chiffres clés

Assurances santé et prévoyance

Ensemble du marché

Sources : FIPS, France Assureurs, FNMF	2025	
	Volumes	Var. / 2024
Cotisations (millions €)	89 122	+3,2 %
Assurance santé (frais de soins)	48 824	+4,2 %
Assurance prévoyance	40 298	+2,1 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	21 392	+1,6 %
dont assurances décès toutes causes	18 906	+2,6 %
Prestations versées (millions €)	59 384	+2,8 %
Assurance santé (frais de soins)	37 634	+2,7 %
Assurance prévoyance	21 749	+2,9 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	13 723	+6,1 %
dont assurances décès toutes causes	8 026	-2,2 %
Charges des prestations (millions €)	65 046	+3,4 %
Assurance santé (frais de soins)	39 844	+2,9 %
Assurance prévoyance	25 203	+4,1 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	16 427	+6,4 %
dont assurances décès toutes causes	8 775	-0,1 %

Entreprises d'assurance (régies par le Code des assurances)

Source : France Assureurs	2025	
	Volumes	Var. / 2024
Cotisations (millions €)	49 607	+3,4 %
Assurance santé (frais de soins)	19 871	+5,6 %
Assurance prévoyance	29 736	+2,1 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	14 834	+2,1 %
dont assurances décès toutes causes	14 902	+2,0 %
Prestations versées (millions €)	29 070	+4,0 %
Assurance santé (frais de soins)	14 692	+4,8 %
Assurance prévoyance	14 379	+3,3 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	8 863	+7,4 %
dont assurances décès toutes causes	5 516	-2,7 %
Charges des prestations (millions €)	32 656	+2,5 %
Assurance santé (frais de soins)	15 784	+3,0 %
Assurance prévoyance	16 872	+2,0 %
dont assurances incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel	10 821	+4,1 %
dont assurances décès toutes causes	6 050	-1,6 %



Ce document est la propriété exclusive de la Fédération Française de l'Assurance qui a pour nom d'usage France Assureurs et est protégé par le droit d'auteur. La reproduction, la représentation et la diffusion de tout ou partie de ce document ne peuvent se faire, en dehors du périmètre de la société ou de l'organisme destinataire de ce document, qu'avec l'autorisation de France Assureurs.